

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 39**

**EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 04.06.2026  
Convocation faite  
Le 22.05.2026**

**Délibération  
N°2026-05-069**

**Convention avec la  
Fédération Départementale  
des Chasseurs des  
Ardennes pour la régulation  
des espèces gibier et  
nuisible sur le site de  
Charlemont : reconduction  
pour les campagnes de  
chasse 2026/2027 à  
2028/2029 (annexe)**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 28 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents** : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAU, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

**Absents excusés** : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'acquisition du site de Charlemont par la Communauté, le 30 juin 2015,

Considérant la nécessité de réguler les espèces gibier et nuisible sur la centaine d'hectares que couvre le site.

Vu la délibération autorisant la Communauté à signer la convention ad'hoc avec la Fédération Départementale des Chasseurs afin d'organiser la chasse sur ce terrain à l'instar de ce qu'elle faisait sur le Parc d'Activités Départemental de REGNOWEZ,

Vu les délibérations n ° 2016-09-172 du 29 septembre 2016, n° 2017-07-190 du 12 juillet 2017, n° 2018-02-001 du 7 février 2018, n° 2019-07-150 du 11 juillet 2019 et n° 2020-02-020 du 26 février 2020 reconduisant cette convention pour les campagnes de chasse 2017/2018 à 2022/2023,

Vu la délibération n° 2023-03-028 du 28 mars 2023 reconduisant cette convention pour les campagnes de chasse 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le projet de convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, pour les campagnes de chasse 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029,

\* **autorise** le Président à signer cette convention.

Mmes Marion JACQUEMIN, Martine CONSOLARO, MM. Jean-Pol DEVRESSE, Olivier DIEUDONNÉ, Gérard DELATTE et Philippe RAVIART n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président  
Mathieu SONNET

